

**Ordonnance
sur les exigences de sécurité
des téléphériques à va-et-vient
(Ordonnance sur les téléphériques à va-et-vient)¹**

du 18 février 1988 (Etat le 15 mai 2004)

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 1988

¹ Cette O n'est pas publié au RO (RO **1991** 82, **2004** 3031). Commande: Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch. Téléchargement: www.ofl.admin.ch > Droit > Autres bases légales et prescriptions > Ordonnances du DETEC et de l'OFT > Ordonnance sur les téléphériques à va-et-vient.

